

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MACOURIA

Séance du mardi 21 mars 2023
Délibération n°2023-38-VM

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 mars à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de convocation du conseil : 7 mars 2023

Objet : Travaux de renforcement du chemin de la Carapa et du chemin du potier

Étaient présents (17) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire

Mme Madly MARIGNAN, Mme Suzanne MAZOE, Mme Darling DUFORT, Mme Josiane DUPRE, M. Josué MOGE, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, conseillers municipaux

Étaient absents mais avaient donné procuration (6) :

Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire à M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire
Mme Marthe BOUDEAU, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire
M. Eliodore TORVIC, Conseiller municipal à Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire
M. David O'REILLY, Conseiller Municipal à M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire
M. Roméo JEWANI, Conseiller Municipal à Mme Josiane DUPRE, Conseillère Municipale
Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale à Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire

Étaient absents (10) :

M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire (excusé), Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Katia BOSSOU, M. Martin LABRUNE, M. Ismaël NEMOR, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Sandrine PAYET** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire

VU le rapport n°38/2023/VM

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE A L'UNANIMITE**

ARTICLE 1 :

D'approuver les travaux de renforcement du chemin de la Carapa et du chemin du potier.

Désignation	Unité	Quantité	Prix	Montant total global
Longueur : 3830m Largeur : 5.5m				
Amenée et repli du matériel	U	1		
Arasement des accotements et curage des fossés	ml	7660		
Elagage des arbres	FT	1		
Fourniture et mise en œuvre de GNT sur 20 cm	T	9881,4		
Réalisation enrobés type BBSG 5 cm	T	2489,5		
Réalisation de voie piétonne – largeur 1,50 m	ml	3830		
TOTAL				1 868 366,60 €

ARTICLE 2 :

D'approuver le coût global de l'opération et le plan de financement prévisionnel comme suit :

Section 1

Financeurs	Taux	Montant
Etat	83,60%	688 271,74 €
Commune	16,40%	135 019,81 €
Total	100,00%	823 291,55 €

Section 2

Financeurs	Taux	Montant
Etat	83,60%	688 271,74 €
Commune	16,40%	135 019,81 €
Total	100,00%	823 291,55 €

Section 3

Financiers	Taux	Montant
Etat	83,60%	185 411,01 €
Commune	16,40%	36 372,49 €
Total	100,00%	221 783,50 €

ARTICLE 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision et solliciter les subventions pour son financement.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Macouria, le 23 mars 2023